

Te Peretiteni
Le Président



TE FARE O TE NUNAA

COMMUNIQUÉ

Le président de l'assemblée de la Polynésie signe la première convention de partenariat avec l'Assemblée nationale.

Lundi 3 décembre 2012 à 11 h 30, à l'Hôtel de Lassay à Paris, M. Jacqui DROLLET, président de l'assemblée de la Polynésie et M^{me} Sandrine MAZETIER, vice-présidente de l'Assemblée nationale et députée de la 8^e circonscription de Paris, ont signé une convention de partenariat liant ces deux institutions.

Cette convention de partenariat vise à accompagner la Polynésie dans le cadre des compétences législatives qui lui ont été transférées (droit civil, droit commercial, droit pénal, *etc.*). Elle a par ailleurs pour objectifs de moderniser l'organisation du travail parlementaire et de perfectionner le fonctionnement de l'assemblée de la Polynésie, tout en bénéficiant de l'expérience, des conseils et du soutien des services de l'Assemblée nationale.

Elle fait suite à la rencontre entre MM. DROLLET et BARTOLONE de juillet dernier au cours de laquelle ils ont convenu d'établir un partenariat entre les deux assemblées.

« Nous avons souhaité avec Claude BARTOLONE faire en sorte qu'on puisse, en Polynésie, d'une part apprendre du fonctionnement démocratique qui règne à l'Assemblée nationale et d'autre part, éventuellement obtenir de cette dernière, des visites de responsables pouvant venir à Tahiti évaluer nos besoins eu égard au statut particulier de la Polynésie et au règlement intérieur de notre institution », a indiqué M. DROLLET.

« Un point me tient particulièrement à cœur dans la gouvernance de l'institution, c'est l'évaluation des lois que nous votons. Je sais que M. BARTOLONE y est également très attaché. Il est extrêmement important que nos représentants suivent avec attention l'exécution des lois votées par notre assemblée et en évaluent les conséquences » a-t-il ajouté.

M. DROLLET a précisé qu'une révision du règlement intérieur, prenant en considération les avancées souhaitées, était actuellement à l'œuvre à l'assemblée de la Polynésie.

M. DROLLET a également rappelé que le dispositif de captation et de diffusion des images de l'Assemblée nationale l'intéressait tout particulièrement et qu'il souhaitait apporter des améliorations en la matière à l'assemblée de la Polynésie.

Par ailleurs, afin de prendre la pleine mesure du fonctionnement institutionnel de l'Assemblée nationale, M. Jacqui DROLLET a notamment rencontré la secrétaire générale, M^{me} Corinne LUQIENS, le directeur général des services législatifs, M. Christophe PALLEZ et le directeur général des services administratifs, M. Olivier CHABORD.

Il s'est en outre entretenu avec le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, M. Bruno LE ROUX et le président du groupe Écologiste, M. François DE RUGY pour discuter des dossiers législatifs intéressant l'assemblée de la Polynésie.

M. DROLLET assistera mardi aux séances de questions orales sans débat et de questions au gouvernement organisées dans le cadre de la semaine de contrôle de l'Assemblée nationale.